

DOSSIER FAMILLE
INFORMATIONS UTILES A CONSERVER
POUR L'ANNEE 2024 / 2025

LYCEE
DES METIERS
COUTANCES **THOMAS PESQUET**

Aborder l'avenir au présent

5-7 Rue des Courtilles - BP 739 - 50207 COUTANCES CEDEX

ce.0502009m@ac-normandie.fr

02.33.19.15.70

PROVISEURE Mme FRESNEAU SECRETARIAT Mme SARRAZIN	
PÔLE MODE ET SERVICES Proviseure Adjointe Mme SIMON	PÔLE BATIMENT Proviseure Adjointe Chrystelle BILLEBAUT
SECRETARIAT Mme HAREL CPE Mme MOGENET – Mme TREYTURE Bureau de la vie scolaire (absences, retards...) viescolairepms.0502009m@ac-normandie.fr	SECRETARIAT Mme PEVENT CPE Mme GUILLOTTE - Mr KASONGO Alain Bureau de la vie scolaire (absences, retards...) viescolairepbat.0502009m@ac-normandie.fr
DDFPT (<i>Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques</i>) Mr MONJAUZE Paul	
Assistant DDFPT M. LECARDONNEL (stage en entreprise PFMP)	Assistante DDFPT Mme BONVALET (stage en entreprise PFMP)
Paiement des frais scolaires, gestion financière des bourses SECRETARIAT INTENDANCE Mme CLEMENT (pôle bâtiment) Int.0502009m@ac-normandie.fr	
APPRENTISSAGE /IFPRA Mme DUSUZEAU (contrat d'apprentissage, aide au permis,)	

MODALITES DE RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Date de rentrée : Lundi 2 septembre 2024

Elèves entrants en 2^{nde} Bac Pro, 1^{ère} année de CAP (1 ou 2 ans) et 3^{èmes} Prépa Métiers

- 8h30 à 10h00 : accueil des élèves internes (installation dans les dortoirs)
- 10h00 : accueil par le Proviseur de tous les élèves et de leurs familles (Internes, Demi-pensionnaires et Externes) puis Prise en charge par les équipes pédagogiques
- Début des cours selon l'emploi du temps à 15h00 sauf procédures particulières.

Elèves entrants en 1^{ère} et Terminale Bac Pro et les 2^{ndes} année de CAP (sauf apprentis)

- 10h30 à 11h30 : accueil des élèves internes (installation dans les dortoirs)
- 14h00 : accueil par le Proviseur de tous les élèves et de leurs familles (Internes, Demi-pensionnaires et Externes) puis prise en charge de tous les élèves par les équipes Pédagogiques
- Début des cours selon l'emploi du temps à 15h00 Sauf procédures particulières.

Elèves apprentis en 1^{ère} et Terminale

Date de rentrée indiquée sur le planning individuel de l'élève